

ENVIRONNEMENT

Déchets de cuisine : de nouveaux points d’apport en coeurs de villages

La communauté de communes poursuit le déploiement des points d'apport volontaire contrôlés pour le tri des déchets de cuisine.

Publié le 18 mai 2022

Tressan équipé !

Au travers de son projet de territoire pour une « Vallée 3D » (Démocratique, Digitale, Durable), la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'engage et accompagne ses habitants dans la transition énergétique et numérique.

Pour répondre aux problématiques liées au tri des déchets de cuisine (autrement nommés biodéchets) dans les coeurs de villages et réduire la quantité de déchets résiduels collectés et enfouis, **l'intercommunalité a lancé une expérimentation en 2019** avec la mise en place de points d'apport volontaire contrôlés dans 7 communes pilotes (Jonquières, Le Pouget, Popian, Pouzols, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Jean-de-Fos et Saint-Saturnin-de-Lucian). Le bilan ayant été très positif, **la communauté de communes étend le dispositif à de nouveaux villages** depuis l'été 2021.

Le dispositif a été lancé durant l'été 2021 à Puéchabon puis à Arboras et Argelliers début février 2022. Tressan a vu se déployer le dispositif en ce printemps 2022 et sera suivie dans le courant de l'année par Aniane et Saint-Guilhem-le-Désert. **Au total, les habitants des coeurs de villages de 13 communes vont pouvoir utiliser les points d'apport d'ici l'été 2022.**

Chaque habitant concerné ne doit pas hésiter dès maintenant à se rapprocher de sa municipalité pour bénéficier du badge d'accès, du bioseau ajouré, des sacs compostables et du kit de présentation.

Les points d'apport volontaire contrôlés pour le tri des déchets de cuisine

Ce service de p[illegible]imité facilite le t[illegible]es de[illegible]ets de cuisine [illegible]s les centres bour[illegible]et limite les nu[illegible]nces visu[illegible] et [illegible]ores de collect[illegible]abitant[illegible]oncer[illegible]peut se rendre au [illegible]pport dès qu'il le souh[illegible]e. Il n[illegible]plus à stocker les [illegible]chets [illegible]cuisine [illegible]qu'aux jours de collecte en porte à p[illegible]e. En effet, les [illegible]ints d'app[illegible] sont accessibles 7 jours [illegible]grâce [illegible]x badge[illegible]d'accès individ[illegible]s fournis e[illegible]airie[illegible]

PRÉCÉDE

RETOUR À LA LISTE

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS